

Monnaie Complémentaire versus Microcrédit Solidaire et Tontines

*Contribution Comparée à un Développement
Solidaire Local*

Jean-Michel Servet

Document Occasionnel 5
Potentiel et limites de l'économie sociale et solidaire

Mars 2014



Ce document occasionnel de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) a été rédigé dans le cadre du projet sur le Potentiel et les limites de l'économie sociale et solidaire.

Le projet a reçu l'appui de l'Organisation internationale du Travail (OIT), d'Hivos International, de la fondation Rosa Luxemburg et des fonds institutionnels de l'UNRISD. Visitez www.unrisd.org/funding pour plus de détails.

Copyright © UNRISD. De courts extraits de cette publication pourront être reproduits, sans altération et sans autorisation, sous condition que leur source soit mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction, devra être adressée à l'UNRISD, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNRISD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La responsabilité des opinions exprimées est celle de l'auteur, et leur publication ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'UNRISD.

Contents

Acronymes	ii
Résumé	iii
Introduction	5
Des relations de dette différentes	7
Inclusion financière et développement de solidarités	11
Grille de lecture inspirée par Karl Polanyi pour apprécier les degrés de développement localisé par la solidarité	15
Bibliography	21
Potentiel et limites de l'économie sociale et solidaire Documents occasionnels	24

Acronymes

IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement
DE	Organisation de coopération et de développement économiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ROSCAS	Rotating Savings and Credit Associations
SKS	Swayan Krishi Sangam
STRO	Social Trade Organisation
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social <i>(United Nations Research Institute for Social Development)</i>

Résumé

Depuis la première moitié du dix-neuvième siècle, sont apparus sous des formes diverses des propositions et des projets visant à assurer un développement local solidaire par un mécanisme monétaire et financier. On les aborde aujourd'hui sous la dénomination de "microcrédit solidaire" et monnaies "complémentaires, alternatives, citoyennes ou sociales". De façon informelle, existent depuis des temps immémoriaux sous différents modèles des associations d'épargne et de prêt connues sous le terme en français de tontines.

La contribution se propose de comparer l'apport de leurs modes spécifiques d'inclusion financière au développement local solidaire par la dynamique de dette entre les participants.

D'un point théorique, l'analyse s'appuie sur la logique d'articulation de quatre principes d'intégration économique empruntés à Karl Polanyi : la réciprocité, la redistribution et l'autosuffisance faisant face à celui de concurrence. Leur mobilisation suppose une distinction entre solidarité et protection, cette dernière impliquant des formes de domination. Ces informations sont notamment renforcées par des enquêtes de terrain menées depuis la publication en 2006 de *Banquiers aux pieds nus* en Inde du Sud, au Maroc, au Nicaragua et au Mexique.

Jean-Michel Servet est professeur d'études du développement à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID) à Genève.

Introduction

Depuis la première moitié du dix-neuvième siècle, en Europe et en Amérique du Nord d'abord, puis à travers toute la planète et de façon récurrente, de nombreuses expérimentations et projets utilisant un mécanisme financier ont été présentés comme les supports d'un développement local mobilisant et développant la solidarité. Chacun d'entre eux est apparu dans des conditions spécifiques et sous des formes elles-mêmes extrêmement diverses. On les reconnaît aujourd'hui sous l'appellation d'une part de "microcrédit solidaire" ou "microcrédit de groupes" et, d'autre part, de monnaies dites "complémentaires", "alternatives", "citoyennes" ou "sociales".¹ Seront également évoquées ici de récentes tentatives d'articulation entre microcrédit et certaines monnaies complémentaires (comme au Brésil ou en Amérique centrale). A ces organisations, reconnues par beaucoup d'analystes comme faisant partie prenante de l'économie sociale et solidaire², on doit ajouter différentes formes d'associations d'épargne et de prêt connues en français sous le nom de "tontines".³ Ces associations, qui ont proliféré de façon informelle depuis des temps immémoriaux⁴ dans certains pays, notamment en Inde et en Afrique du Sud, il en existe aujourd'hui des formes réglementées, qui se rapprochent de mutuelles d'épargne et de crédit. Certaines organisations de microcrédit pratiquant la caution entre membres de micro-groupes d'emprunteurs se sont revendiquées comme des héritières de ces tontines. La frontière entre les trois types d'expérience peut donc être poreuse. Le succès de ces pratiques, projets et expériences, au sens de leur expansion et de leur pérennité, a été très variable.

Qu'entend-on ici pas solidarité ? Il est possible de la comprendre grâce aux principaux critères à travers lesquels les acteurs de l'économie dite "solidaire" peuvent légitimement se reconnaître. Ils recouvrent ces cinq idées-clefs :

- i. La recherche d'une égalité économique et politique entre les acteurs aux niveaux locaux, nationaux et mondiaux grâce à un renforcement des capacités collectives et personnelles des acteurs.
- ii. La volonté d'une convergence d'intérêts entre production, consommation et financement.
- iii. La promotion de pratiques autogestionnaires, coopératives ou mutualistes (celles-ci ne se réduisant pas aux formes institutionnelles juridiquement ainsi définies), opposées à l'individualisme compétitif qui domine des mobiles lucratifs.
- iv. L'intégration de tous. Les projets et expériences propres ne doivent pas être confondus avec une gestion de la pauvreté : ils s'adressent aussi bien à ceux qui semblent les plus défavorisés dans les activités de production, d'échange et de financement, tels que les chômeurs, les personnes subissant un temps de travail réduit, les pauvres, ceux qui sont exclus le plus souvent des femmes, des jeunes, des migrants, des membres de castes inférieures ainsi que de minorités religieuses,

¹ Sur ces différentes appellations possibles voir les multiples travaux de Jérôme Blanc (notamment 2006) et sa contribution au colloque de Lyon en février 2011.

² Pour sa définition voir notamment Laville (2006) qui donne une large approche de ses déclinaisons et sa nouvelle édition remaniée en anglais dans Hart *et al.* (2010). Swaton (2011) offre à partir des exemples principalement français et suisses une image actualisée de différentes formes de ses interventions. Voir aussi parmi les multiples publications récentes Dacheux et Goujon (2011). Le qualificatif "solidaire" est bien souvent un préjugé à partir des statuts d'une organisation en considérant que ses pratiques sont *de facto* "sociales ET solidaires". Sur cette critique, voir par exemple Prades (2013).

³ Les tontines dont il est question ici sont à distinguer des organisations portant ce nom et constituées par des sociétés financières. La première forme de ces tontines (actives depuis le dix-huitième siècle en France) était le dépôt dans un groupe d'épargne avec donation des intérêts au dernier vivant.

⁴ Les esclaves des Caraïbes à la fin du dix-huitième siècle avaient des associations de petite épargne dont l'appellation (*esusu*) est identique à celles de ces associations aujourd'hui en Afrique, dans le golfe du Bénin. Aux Etats-Unis, des cotisations analogues ont servi de loterie pour acheter la liberté de l'esclave ayant cotisé et qu'un tirage au sort désignait.

linguistiques ou encore ethniques. Ils s'adressent également à ceux qui ne peuvent être considérés comme déshérités, handicapés ou marginalisés et qui souhaitent produire, financer, échanger, consommer de façon véritablement socialement responsable.

- v. Enfin, par la prise en compte des effets des activités de production, de transport et de consommation sur les générations futures.

Ces critères, qui apparaissent généralement comme hiérarchisés et qui permettent d'apprécier la densité plus ou moins forte de la solidarité en confrontant ces objectifs avec les moyens mobilisés pour y parvenir, ne seront pas discutés ici. La question du développement local sera posée en conclusion après qu'aient été intégrés les différents types de pratique analysés dans ce document. On pourra alors interroger leur plus ou moins grand potentiel de contribution à un développement se définissant comme "solidaire".

L'extrême diversité des pratiques solidaires de l'économie à travers la planète (quelles qu'en soient les appellations), tant entre les pays dits "développés", "en développement" ou "émergents" et au sein de chacun de ces ensembles, permet certaines comparaisons. Elles sont cependant limitées du fait de l'hétérogénéité des systèmes. Les monnaies complémentaires sont exceptionnellement présentes dans des pays à très faible revenu par tête.⁵ Inversement, dans les pays à haut revenu par tête, les tontines sont, dans leur ensemble, uniquement pratiquées par des migrants venus de pays dits "en développement" ou "émergents" ; là où elles sont organisées, elles sont souvent très vivaces et communes.⁶ Par contre, la notoriété du microcrédit est aujourd'hui assise sur presque l'ensemble de la planète. Toutefois, sous la forme de petits groupes de caution mutuelle, caractéristique du microcrédit dit "solidaire", il est essentiellement pratiqué dans des pays dits "en développement" ou "émergents". Les tentatives menées dans les pays à haut revenu par tête pour implanter ce type de microcrédit ont généralement échoué et ont rapidement été transformées en prêt individuel (Gloukoviezoff 2013).

Le fonctionnement de ces trois types d'instruments financiers connaît des degrés variables de formalités et d'informalités.⁷ Ces degrés dépendent notamment de la pluralité de l'origine des flux monétaires internes et externes qui les alimentent et qu'ils alimentent. Ceux-ci varient selon leur type de rapports aux marchés, de la nature de ces derniers ainsi que de l'intensité de la contribution des pratiques analysées ici à une économie marchande. Toutefois, faute d'informations disponibles fiables, il est impossible de mener une étude comparée, historique, anthropologique ou sociologique et contextualisée

⁵ Il est remarquable que nombre des initiateurs locaux d'actions de développement aient été formés sur le terrain dans les pays dits "en développement" (par exemple dans le domaine de la microfinance). On peut d'ailleurs se demander si cette première carrière n'a pas contribué au faible intérêt des développeurs du "Nord" pour les monnaies complémentaires, que leurs expériences du développement au Sud ne pouvaient qu'exceptionnellement leur apporter. Pantaleo Rizzo est un des rares promoteurs d'actions de développement à avoir voulu transposer au Sud des types d'actions d'abord initiées par lui en Italie, dans les Pouilles (Rizzo 2003). Je ne considère pas ici l'Argentine comme un pays "en développement", même s'il connaît d'importantes poches de pauvreté. L'essor du *trueque* pendant la crise financière du pays est une illustration de sa particularité (Drelon 2009 ; Luzzi 2005 ; Saiag 2011) et d'un phénomène qui a connu après 2002 un repli important.

⁶ Selon Demircug-Kunt et al. 2012b, page 10 : "Des techniques de communautés d'épargne comme les associations d'épargne et de prêt à caractère rotatif (les ROSCAs) sont utilisées par près de cent millions d'adultes en Afrique Subsaharienne. Dans cette région, 19 pour cent d'adultes (et 48 pour cent des épargnants disent avoir épargné dans le cadre de ces clubs d'épargne ou d'une personne hors de la famille. En Afrique Occidentale, ce sont 29 pour cent d'adultes (et 59 pour cent des épargnants) qui le font". Ces pourcentages sont supérieurs à ceux des prêts auprès des boutiquiers (11 pour cent en Afrique centrale par exemple) ou des prêteurs privés informels (huit pour cent) à comparer aux trois pour cent des adultes seulement qui ont une carte de crédit (Demircug-Kunt *et al.* 2012b, page 12).

⁷ Sur la notion d'informalité, on lira avec grand intérêt, parmi l'abondante littérature parue depuis 1970, l'article de l'inventeur du terme, l'anthropologue Keith Hart, dans le *Palgrave Dictionary* (1987) et Hillenkamp et al. 2013b.

présentant des exemples localisés qui permettraient d'apprécier dans un même site l'impact respectif de chacun des types d'expériences. L'exercice ne pourrait pas être mené puisqu'il n'existe pas d'études mesurant l'efficacité en un même lieu de ces trois instruments pouvant intervenir de façon complémentaire ou concurrente. Aucune étude statistique ne compare leurs impacts et effets respectifs. L'ambition de l'analyse comparée de ces trois modes d'organisation, utilisant essentiellement un instrument monétaire, est ici distincte. Compte tenu de l'impossibilité de confronter directement ces différents types d'expériences en un même lieu, la comparaison entre leurs modalités d'application est établie sur la base de leurs principes et logiques propres de fonctionnement. En mettant principalement l'accent sur la dimension de leurs formes d'endettement, l'approche est essentiellement financière.⁸ Son but est de comprendre leurs capacités instrumentales respectives à jouer le rôle d'outil de développement localisé solidaire,⁹ et leurs limites dans ce domaine, à travers la relation particulière de dette que chaque pratique suppose (Graeber 2011). Ainsi, à ce niveau, quelles que soient la taille et la durée des expériences, en confrontant leurs fonctionnements et leurs effets en matière de développement local solidaire, il est possible d'analyser, et donc de comparer, la dynamique potentielle de chacun des trois mécanismes. Ce faisant, le but de la contribution n'est pas seulement analytique, il est aussi pratique dans la mesure où l'on va chercher à comprendre la mobilisation pouvant être faite de ces instruments dans la perspective de l'essor d'une économie qui serait solidaire.

Des relations de dette différentes

Les tontines sont des associations ou des clubs d'épargnants dont les membres décident, sur une base volontaire, de réunir de façon régulière un certain montant de leur revenu disponible. La somme rassemblée par les participants et associés, leur est à tour de rôle attribuée. Chaque bénéficiaire la dépense à sa guise,¹⁰ à des fins de consommation, comme fonds de roulement d'une activité ou, beaucoup plus rarement, dans la perspective d'investir dans une nouvelle activité génératrice de revenus. Il existe des millions de tontines à travers la planète s'inspirant de ce mode opératoire. Leurs modalités et finalités varient considérablement dans le temps et dans l'espace (Lelart 1990; Servet 1995). Les tontines supposent que chaque membre du groupe épargne régulièrement au préalable afin que chacun en bénéficie à tour de rôle. Il existe alors une dette réciproque et une avance des uns au bénéfice des autres. Il n'y a pas crédit au sens où, à la différence de la création monétaire par les banques à partir des dépôts, le volume global de fonds à disposition ne peut jamais dépasser la somme des épargnes individuelles réunies temporairement (en monnaie nationale). Si, par ailleurs, la somme est mise en banque, elle peut servir de levier pour obtenir un crédit auprès de cet établissement. Mais cette bancarisation des fonds d'une tontine est très rare. A l'exception de cette situation peu commune, la tontine, en tant qu'organisation financière, ne peut donc pas jouer le

⁸ L'objectif n'est donc pas ici de répertorier les divers instruments selon des catégories monétaires afin de comparer leurs formes. Sur ces classifications et les différentes générations de monnaies complémentaires, voir Blanc 2011; Fare 2012.

⁹ N'est pas abordée ici la question du développement écologiquement soutenable dans la mesure où il n'est actif de manière forte que dans le projet politique de certaines formes de monnaie complémentaire (Fare 2011 à partir de l'exemple de la monnaie SOL Alpin en France et de l'Accorderie au Québec). Cette problématique est exceptionnellement présente dans le microcrédit (Forcella 2012) mais est absente des tontines (Servet 2011).

¹⁰ Il existe quelques rares cas de tontines en nature : bouteilles d'huile au Cameroun, sacs de riz dans les années 1930-1940 à Dakar, achat de vaisselle à Ziguinchor, au Sénégal, dans les années 1980 et même de camions citernes en Thaïlande. Actuellement en République dominicaine, il en subsiste pour l'acquisition, par exemple, de couvertures à tour de rôle par des femmes membres d'un groupe appelé *san*.

rôle de multiplicateur de crédit provoquant un endettement non seulement envers les épargnants mais auprès des banques par le fait même de leur création monétaire. En matière d'activités, l'effet multiplicateur et solidaire dépend des usages faits des fonds reçus par chacun des membres. La solidarité se réduit donc bien souvent à la caution dans l'endettement et à la créance réciproque des membres.¹¹ Cette logique de fonctionnement ne varie pas lorsque la tontine se complexifie, comme en Chine, en Inde ou encore au Cameroun, par la mise aux enchères périodique des fonds disponibles et leur attribution à chaque séance au plus offrant n'en ayant pas encore bénéficié.

À l'inverse, le microcrédit assis sur la caution des membres d'un petit groupe d'emprunteurs peut se passer de l'épargne collective apportée régulièrement par chacun.¹² Dans ce cas, à la différence de la tontine, un apport extérieur de fonds est nécessaire pour que fonctionne l'organisation délivrant les prêts. Chaque membre (immédiatement ou après un certain temps, selon le modèle) est endetté en monnaie nationale.¹³ L'articulation de l'organisation de prêt avec le système financier national ou international peut permettre au participant (ou client) de bénéficier d'un mécanisme de financement dont les crédits dépassent globalement les dépôts alimentant l'organisation. Il suffit pour cela que l'établissement de microcrédit prenne les formes institutionnelles d'une banque ou qu'il s'associe à l'une d'entre elles, ce qui permet de prêter davantage que les dépôts dont il bénéficie. Pour recevoir, en amont, les ressources des prêts consentis à chacun des membres ou clients de l'établissement de microcrédit, celui-ci peut aussi bénéficier de l'appui d'un fonds de garantie ; dans ce cas, il joue un effet de levier sur la base du dépôt dans un établissement financier (Fino et Vincent 2007; Servet 2007b). Mais quand cet apport de fonds est extérieur à la communauté et quand les fonds avancés¹⁴ offrent une rétribution importante aux prêteurs, aux actionnaires¹⁵ et/ou aux collaborateurs techniques et aux fournisseurs étrangers de services d'appui (autant d'acteurs qui le plus souvent vivent à l'extérieur des communautés), l'effet multiplicateur direct du crédit pour les emprunteurs sera réduit, risque de devenir nul, voire même négatif (selon le niveau des prélèvements réalisés à travers les multiples charges acquittées). Alors que les tontines s'appuient généralement sur des groupes auto-organisés,¹⁶ le microcrédit solidaire est dispensé par des structures dont les degrés de formalisation et de dépendance extérieure à des financements à statut lucratif sont de plus en plus élevés (Dominicé 2012). La dette supposée bénéficier aux destinataires du crédit peut alors profiter principalement aux apporteurs extérieurs de capitaux et jouer un effet local positif très limité, sinon négatif

¹¹ En Egypte et dans d'autres zones du Proche Orient comme le Kurdistan, celui qui initie une tontine le fait souvent parce qu'il se trouve dans le besoin. Il fait appel ainsi au soutien de parents, voisins, collègues ou amis. La créance revêt ainsi une forme de solidarité.

¹² A noter que certaines structures de microcrédit testent la capacité future des emprunteurs à rembourser un prêt par une période préalable d'épargne autogérée par le groupe ; c'est le cas des *self-help groups* indiens. On observe aussi dans certains établissements de microcrédit qu'une partie du prêt bloquée constitue une épargne forcée garantissant en partie le remboursement du prêt en particulier pour ce qui est des dernières échéances. Ces dépôts peuvent aussi alimenter les capacités à prêter des établissements.

¹³ Seront ultérieurement abordés les cas où les microcrédits peuvent être faits en monnaie locale complémentaire.

¹⁴ J'emploie ici l'expression "avancés" parce que cela peut (selon les statuts et règlements ayant cours) être soit un prêt, soit une participation au capital augmentant la capacité de prêter de l'établissement. Le fonds peut aussi être constitué par le cumul des bénéfices réalisés par l'organisation suite aux prêts octroyés à ses clients précédemment (Audran 2009).

¹⁵ Ce peut être sous la forme d'intérêts ou de dividendes versés aux actionnaires ou d'une capitalisation des gains réalisés par l'établissement. Elle augmente la valeur des actions de la société et peut se transformer ensuite en gain pour l'apporteur de capitaux s'il vend ses parts comme l'ont montré les exemples de Compartamos au Mexique et de SKS en Andhra Pradesh, en Inde. Bateman 2010 indique page 148 que 82 pour cent des actions de Compartamos ont été acquises par des non Mexicains.

¹⁶ Dans le cas d'une tontine dite "commerciale" (sur cette classification voir Lelart 1990 et Servet 1995) avec un organisateur ou dans le cas d'organisations financières déclarées comme en Inde ou en Afrique du Sud, les tontines ne peuvent pas être qualifiées d'auto-organisées. Voir l'analyse récente de tontines commerciales (*cheetu*) au sein de la communauté du Sri Lanka expatriée à la Porte-de-la-Chapelle (Paris) par Gazagne, 2011.

(Servet 2010b; Bateman 2010) à la suite d'une fuite de ressources hors du bassin de vie des clients de l'établissement.

Les monnaies complémentaires supposent, elles aussi, comme les tontines, mais dans une communauté plus vaste, l'existence de groupes dont les structures permettent, de façon plus ou moins formalisée, des relations de débit et de crédit entre leurs membres, mais aussi leur fournissent un moyen d'assurer les règlements. Si le groupe bénéficie d'une capacité d'autonomie monétaire (ce que les réglementations nationales restreignent), ceci peut permettre à cette organisation de créer *ex nihilo* sa monnaie, lors de l'avance initiale faite à ses membres. Quand il y a simple acquisition au pair de monnaies complémentaires contre la monnaie nationale,¹⁷ il y a substitution d'un moyen de paiement pour un autre mais pas de pouvoir d'acquisition additionnelle fondé sur une dette,¹⁸ en dehors du caractère de dette qu'à la monnaie nationale elle-même à un niveau beaucoup plus étendu.¹⁹ A l'inverse, quand le bon d'achat en monnaie locale n'est pas matérialisé et que les transactions se font par une reconnaissance de dette de l'acquéreur en faveur de celui qui cède un bien ou accomplit un service (par exemple dans un message téléphonique ou informatique), l'utilisation de l'unité de compte monétaire locale permet des dettes et des créances réciproques (ce que l'on trouve dans les *exchange and trading systems*, les systèmes d'échange local, les *tauchring*, *banche del tempo*, etc.). Cette dette permet dans ce cas une création monétaire. Les dettes et les créances de chacun des membres sont *de facto* validées au niveau du groupe utilisant cette monnaie (Bayon 1999; Laacher 2003). Nous sommes donc bien là dans un processus de financement activé à partir d'une dette à l'origine du processus. On peut parler à ce propos d'une "corne d'abondance" (Servet 1999). La dette peut se situer à un double niveau : lors de l'adhésion au groupe quand est autorisé un certain volume de dépenses pour chacun de ses membres indépendamment de tout paiement initial ; mais aussi dans les relations interindividuelles, considérées comme des transactions entre les membres qui peuvent être interprétées comme une reconnaissance de dette vis-à-vis du groupe dès lors qu'un échange est cédé et donc qu'une créance vise un de ses membres. Les monnaies complémentaires dites "fondantes" (qui se déprécient par exemple de deux pour cent par trimestre) stimulent une accélération de la vitesse de circulation de ce moyen de règlement, donc une dynamique de la dépense et des revenus. Remarquons ici que si la création monétaire ou l'accélération de la rapidité de circulation de la vitesse de la monnaie intervenait dans une communauté subissant une pénurie de ressources humaines et matérielles, elle pourrait provoquer une hausse des prix. Mais les mises en place de monnaies locales correspondent essentiellement à des situations de sous-utilisation de ressources, notamment du fait de contextes de crise (aujourd'hui l'Espagne et la Grèce l'illustrent bien comme naguère le *trueque* argentin ou hier le *wir* en Suisse alémanique).

¹⁷ C'est le cas de la plupart des nouvelles monnaies locales appuyées par des autorités municipales en France. Sur ces expériences voir les exemples de Toulouse avec le sol-violette, Villeneuve-sur-Lot dans le Lot et Garonne avec la monnaie abeille, etc. (voir Blanc et Fare 2012). A noter que les coût de mise en place des projets et de fonctionnement des projets de monnaies locales sont croissants : moins d'un dizaine d'euros pour la première génération de systèmes d'échange locaux, de quelques dizaines à plusieurs dizaines de milliers pour les banques de temps et plusieurs dizaines à centaines de millions d'euros pour la dernière génération. Ces projets locaux peuvent s'inspirer de l'expérience de la monnaie *chiemgau* lancée en 2003 dans la région de Chiemgau en Bavière et acceptée par plus de 800 commerçants et artisans aujourd'hui.

¹⁸ Si l'utilisateur de la monnaie bénéficie d'une réduction de prix quand il règle avec cet instrument ou qu'elle est acquise avec une décote, une dynamique de la demande peut apparaître du fait d'un pouvoir d'achat accru au sein de la communauté de paiement au bénéfice des détenteurs de monnaie locale. Si une municipalité distribue des aides en monnaie locale, celles-ci étant financées par l'impôt, il y a prélèvement fiscal et redistribution, mais pas création monétaire.

¹⁹ Aglietta et Orléan 1998; Théret 2007; Servet 2013b.

La monnaie est *a priori* un support identique pour les opérations des trois types d'organisations en terme d'usage au sein d'une communauté de paiement. Toutefois, cette communauté est différente dans les monnaies locales de ce qu'elle est pour une tontine ou dans une organisation de microcrédit.²⁰ La communauté de paiement est restreinte aux usagers de la monnaie locale car elle n'a pas pouvoir libératoire obligatoire. Par contre, cette communauté n'a rien de spécifique dans une tontine ou le microcrédit puisque c'est couramment la monnaie ayant cours légal et obligatoire qui est utilisée. Toute monnaie est généralement définie par ses fonctions dans le paiement et dans le compte comme étant un instrument permettant l'intermédiation des transactions ainsi évaluées ; la fonction de réserve étant la capacité dans le temps de réaliser les deux autres fonctions (Courbis et al. 1990 et 1991). En fait, dans cette relation, les opérateurs sont opposés et la monnaie est alors ce qui permet de transmettre des uns aux autres un droit d'usage ou de propriété ainsi que d'évaluer ce que chacun reçoit et cède, et de négocier ce qui apparaît comme des contreparties ou comme une reconnaissance de dette. Or, si ce type de rapport est aujourd'hui hégémonique pour penser la relation monétaire, il est possible de comprendre de façon fondamentalement différente les usages d'une monnaie. Elle peut être pensée comme une relation n'opposant pas des intérêts mais comme une reconnaissance de l'autre, ou plus exactement des autres, dans une sorte de besoin d'autrui (Lasida 2011; Servet 2012a), de façon analogue à ce que l'on observe dans certaines modalités du commerce dit "équitable". Si chacun reconnaît les besoins et les intérêts des autres, ceux de tous seront ainsi symétriquement reconnus à travers la recherche de ce qui peut se révéler comme un bien commun. Cela fait aussi de la monnaie le représentant d'un "Tout" dont elle est une expression essentielle (Aglietta et Orléan 1998; Théret 2007). Partage et réciprocité fondent alors les interdépendances solidaires dans la reconnaissance de cette monnaie comme lien entre membres d'un groupe souverain (Servet 2012a et 2013c). Selon l'intensité de cette logique d'interdépendance volontaire dépassant les intérêts particuliers, tontines, microcrédit de groupes solidaires et monnaies complémentaires pourront être reconnus comme étant plus ou moins authentiquement "solidaires". On peut parler ici d'ambivalence de la monnaie selon que ses usages séparent ou à l'inverse rassemblent. En tant qu'institution, elle est soumise à cette tension en une force hégémonique soumettant l'autre et laissant souvent peu d'espace pour propager la solidarité.

Pour un grand nombre d'observateurs, monnaies alternatives, citoyennes ou complémentaires, microcrédit solidaire et tontines ont, de façon diverse, incarné des formes de solidarité (ou de protection), dont le degré et le caractère effectif sont rarement remis en question. Dans les trois types d'organisation, cette solidarité s'opère notamment à travers une relation de dette. Ils peuvent impliquer une dynamique d'endettement entre ceux qui y participent (tontines et monnaies complémentaires non gagées) ou initialement à l'encontre de l'extérieur (microcrédit). Dans le cas d'une monnaie locale gagée par un dépôt dans une institution financière, le lien se fait à travers la confiance dans la dynamique des échanges locaux. La dette est celle de l'organisation émettrice envers ceux qui acceptent la conversion préalable à l'émission. Ils font crédit non à l'émetteur (puisque la monnaie est inconvertible pour les consommateurs) mais aux autres membres du groupe constituant la communauté de paiement au sein de laquelle la monnaie est acceptée. Il est possible maintenant de comparer l'apport de ces trois

²⁰ Sauf si le microcrédit est réalisé en monnaie locale.

systèmes au développement local solidaire à travers les modes particuliers d'inclusion financière²¹ qu'ils permettent ou supposent.

Inclusion financière et développement de solidarités

D'une certaine façon, grâce à la mise en place de groupes locaux souverains, de tailles diverses, les monnaies complémentaires et les tontines s'opposent aux forces actuelles approfondissant et étendant la financiarisation des sociétés.²² Par contre, le microcrédit,²³ dans ses formes dominantes en est devenu de plus en plus un acteur à part entière, y compris à un niveau international (Servet 2012b). Il est souvent dit par exemple que des institutions situées en Suisse gèrent directement ou indirectement (via le Luxembourg) un quart des fonds de placements à fins lucratifs en microcrédit (Dominicé 2012). Le microcrédit est considéré comme une forme de placements dits "alternatifs" dans un pays qui recèle un tiers de la fortune mondiale gérée hors frontière. Il est conseillé, disent les professionnels, que ces types de placement entrent pour cinq à huit pour cent du patrimoine placé. Le microcrédit n'en constitue qu'une partie, une autre étant par exemple les placements "verts" (Audran et Berthouzoz 2009). Les placements internationaux dans le microcrédit se sont fortement accrus jusqu'à la crise de 2008. Même si leur croissance a été ralentie par la crise du microcrédit dans certains pays comme la Bosnie, l'Inde, le Nicaragua ou le Maroc, qui constituaient des fleurons de son expansion, ils pourraient bientôt largement dépasser vingt milliards de dollars. Toutefois, à l'exception de la cotation boursière d'une poignée de banques de microcrédit à travers le monde, les titres des établissements de microcrédit ne peuvent pas faire l'objet de spéculations par des ventes à terme ou d'options pour ces transactions. Une caractéristique fondamentale de l'évolution des systèmes économiques depuis les années 1990 a été la tendance à transformer un nombre grandissant de marchandises en liquidités, susceptibles de faire l'objet de ces opérations à terme et sur cette base de spéculations (voire de manipulations des cours). Cet empire de la liquidité (Servet 2012b), qui détruit le capitalisme en tant que système productif, s'est étendu à quasi toute la planète. Mais les instruments analysés ici (tant les groupes autonomes d'épargnants dans les tontines, que le microcrédit solidaire et monnaies locales, citoyennes ou alternatives à l'exception d'instruments comme le *bitcoin*, cette forme électronique évoquée plus loin), apparaissent dans le monde de cette finance globalisée comme des sortes de poches de résistance face à cette mutation ayant de plus en plus étouffé le capitalisme productif (Servet 2010a). La transformation s'est exprimée surtout par une pression à la commercialisation des rapports entre agents de crédits et clients ainsi qu'entre organisations distribuant le crédit et pourvoyeurs de capitaux ainsi placés, se traduisant par une recherche de rendements élevés. Toutefois, le microcrédit est très marginalement relié à l'étage supérieur de la finance spéculative. L'infime liquidité des titres des sociétés délivrant du microcrédit (d'où son caractère exceptionnel) limite considérablement l'emprise de motifs spéculatifs. Les débats sont importants au sein du secteur face à ce qui paraît pour les uns comme une dynamique dont il convient de seulement limiter les excès (Roodman 2012) et pour d'autres (Rankin 2001 ; Fernando

²¹ Nations Unies 2006 ; Servet 2006 et 2010a ; Demircuc-Kunt et al. 2012a et 2012b.

²² Au sens donné par Gloukoviezoff 2010 et Servet 2010a.

²³ Ne sont pas distinguées ici les formes de microcrédit à base de caution entre membres d'un petit groupe des autres formes de microcrédit. A noter que les établissements de microcrédit à statut lucratif utilisent très couramment pour la distribution des prêts la caution solidaire au sein de ces petits groupes en espérant diminuer les défaillances lors des remboursements.

2006 ; Bateman 2010) comme une déviation (*mission shift*) des objectifs initiaux des institutions du secteur, y compris celles qui sont devenues des institutions financières non bancaires.

Il est impossible aujourd'hui de totalement éliminer ce qui peut s'apparenter à une déviation au sein d'un système, quel qu'il soit, par la prégnance d'une logique de lucrativité, en particulier lorsque la pratique se trouve dans un complexe économique où la recherche du gain monétaire est dominante voire hégémonique. Les monnaies cloisonnées (type *miles* des compagnies aériennes) montrent une articulation possible avec les grandes entreprises qui les utilisent pour accroître leurs parts de marché. L'usage des *bitcoins* initié en 2009, utilisant des monnaies électroniques apatrides, correspond aussi à des pratiques opportunistes notamment antifiscales et des spéculations ainsi que des malversations très éloignées de pratiques solidaires. Ce n'est sans doute ni sa reconnaissance par la seule Allemagne comme monnaie privée en août 2013, ni sa capacité d'acheter des pizzas et autres biens de consommation ou services (droits d'inscription à une université à Chypre) qui motive les acquéreurs de *bitcoins* ; mais l'espérance que d'autres voudront l'acquérir à un cours plus élevé au fur et à mesure de l'extension de sa reconnaissance et jusqu'à l'explosion de la bulle que ces transactions auront produite.²⁴ On a là tous les ingrédients d'un instrument dont le cours ne correspond pas à ses usages pratiques. Observons son cours durant le mois de novembre 2013 : 234 euros le 7 novembre, 290 le 9, 330 le 13, 345 le 16, pour culminer à 650 le 19 et retomber à 340 deux jours plus tard. On voit bien là, du fait du caractère liquide (et spéculatif) du *bitcoin*, que toutes les monnaies complémentaires n'appartiennent pas aux projets de l'économie reconnue comme sociale et solidaire. Le mouvement porté par ce qui a été désigné comme une "commercialisation" du microcrédit est inconnu dans leurs formes actuelles de tontines en tant que groupe autonome d'épargne et de prêt de taille réduite.²⁵ Toutefois, certaines tontines à enchères, qui ont déjà été évoquées, tout comme la collecte de fonds par des tontiniers ou des structures dédiées à cette fonction, peuvent répandre une logique très éloignée de la solidarité. L'absence de commercialisation d'une pratique peut éviter certaines déviations d'objectifs. Un dépassement du microcrédit par la diffusion de services d'épargne, de transfert, de garantie, d'assurance notamment peut/pourrait permettre une plus large inclusion financière des populations, plus en phase avec leurs besoins pressants de services financiers. Cet élargissement changerait l'impact global de la microfinance et accroîtrait sa contribution à la solidarité, lui permettant ainsi de renouer avec certains de ses objectifs initiaux. Il est vrai aussi que certains mouvements de capitaux liés à ces services financiers nouveaux seraient susceptibles d'alimenter de façon indirecte des spéculations.

La matière des tontines est formée, dans l'immense majorité des cas, de monnaies ayant cours aux niveaux nationaux, fédéraux ou à l'intérieur de zones monétaires supranationales. Les tontines en nature étant très rares, elles utilisent communément

²⁴ Il est surprenant que deux chercheurs du Centre Finance et Développement de l'IHEID Genève aient pu publier une analyse du fonctionnement du *bitcoin* et de son utilité supposée sans faire centralement référence à ce caractère hautement spéculatif et à la montée de son cours notamment à la suite de la crise chypriote (Quast et Wyplosz 2014), laissant largement penser qu'il s'agissait d'abord d'un moyen de paiement au sein d'une communauté de consommateurs. Voir une critique de cette approche dans Dupré et Servet 2014, article écrit avant la fermeture de son principal site de transactions.

²⁵ Certaines tontines ne rassemblent que deux trois personnes comme l'illustrent les *mchezo* et *upatu* de Tanzanie (Zoetelief 2004, page 62). Smets et Bähre 2004, page 221, donnent l'exemple de groupes d'auto-organisations financières (*umgalelo*, *umasiphekisane* et *umasincwabane*) à Cape Town en Afrique du Sud entre 1995 et 1998 allant de trois membres jusqu'à quelques centaines ; voir aussi Bähre, 2002.

pour l'essentiel des pièces et des billets émis par des États, tout en maintenant par leur informalité certains adhérents en dehors des dynamiques financières formelles. Certaines critiques avancent le fait que, d'une certaine façon, elles favorisent leur auto-exclusion financière. Nous comprenons ici des établissements financiers dits "formels" car les participants aux tontines peuvent par ailleurs recourir, avec plus ou moins d'intensité, à de multiples autres modes de financement dits "informels", comme par exemple de prêteurs privés (Guérin *et al.* 2011). Dans certains cas, cette accusation d'auto-exclusion financière est aussi portée à l'encontre des monnaies complémentaires.

Du fait du mécanisme d'endogénéisation des ressources, à travers une dépense ne pouvant pas directement et essentiellement porter sur des biens et services importés ou alors obligeant ces biens et services à être distribués à proximité,²⁶ les monnaies complémentaires ont la capacité d'appuyer un développement local beaucoup plus fort que les tontines ou que le microcrédit. Ce n'est aucunement possible avec ce dernier car il n'y a pas cloisonnement de la communauté de paiement. Toutefois, restant confidentielle, cette capacité supérieure des monnaies complémentaires à permettre une dynamique locale de multiplication des revenus par cloisonnement des dépenses est peu reconnue et mobilisée par les structures en charge du développement. Les tontines sont en marge du système en tant qu'auto-organisation informelle à taille très réduite. Seul leur principe de fonctionnement est activé dans certaines formes de microcrédit solidaire, y compris par des établissements à but lucratif (aux fins d'exercer des pressions au remboursement). En général, la plupart des acteurs institutionnels du développement connaissent relativement mal les monnaies complémentaires. Beaucoup d'entre elles sont reléguées en marge des appuis institutionnels financiers et techniques,²⁷ dont les principaux établissements de microcrédit ont bénéficié et bénéficient encore de manière considérable (Balkenhol 2009; Servet 2012c). Les structures de microfinance se proclament, de façon croissante, autonomes de ressources publiques.²⁸ D'une part, cela n'est vrai que pour une minorité d'entre elles, surtout si l'on considère le caractère public des fonds qui proviennent de fondations privées quand leur existence dépend d'avantages fiscaux comme dans l'immense majorité des cas. D'autre part, si une structure a capitalisé les dons qui lui ont été faits et les revenus dégagés par les prêts réalisés grâce à ces dons, il est difficile d'affirmer qu'elle ne doit rien à l'Etat pour ce qui est de son succès et de la constitution de son capital.²⁹

Si le microcrédit à base de caution dite "solidaire", au sein de petits groupes d'emprunteurs, a pu s'inspirer des mécanismes de fonctionnement des tontines, y compris en recourant à leur vocabulaire en particulier pour définir les obligations des membres, dans un certain nombre de cas, cette réminiscence des formes associatives n'est qu'un leurre plus ou moins habile. Il est mis en place à destination des populations locales et des pourvoyeurs extérieurs de capitaux, ainsi persuadés que leur "soutien"

²⁶ Sauf, si comme le montre Saiag 2011, certains membres des groupes monétaires locaux jouent sur les prix relatifs exprimés entre monnaies locales et monnaies nationales et introduisent des biens produits à l'extérieur du groupe pour en acquérir d'autres qu'ils revendent ensuite à l'extérieur du groupe local d'échanges.

²⁷ Il existe des exceptions comme au Brésil avec les banques de microcrédit en monnaie locale (Meyer 2012) ou en France et le cas de la monnaie SOL ayant reçu des appuis européens, régionaux et municipaux.

²⁸ A l'exception des politiques de microcrédit dans les pays développés où il est reconnu par les pouvoirs publics pour les politiques de soutien à l'emploi depuis les années 1990 par des microcrédits professionnels et de façon plus récente comme microcrédit personnel de réinsertion (Gloukoviezoff et Rebière 2013). Remarquons ici que le microcrédit dans ces pays ne représente pas plus de cinq pour cent de l'ensemble du microcrédit dans le monde (pour l'Europe, voir: Guichandut 2011).

²⁹ Ce processus a particulièrement été étudié par Filali 2004 pour le cas du Maroc.

financier est “solidaire” (Morvant-Roux 2012). Le cas de la banque SKS en Inde (qui comptaient plus de six millions de clients en septembre 2010) et dont la chute a défrayé la chronique suite à l’attaque de quelques agences, à partir de l’automne 2011, par certains clients surendettés alors que d’autres clients s’étaient suicidés, en est une bonne illustration. Le recours pour la désigner à l’expression “Swayam Krishi Sangam”, abrégée en SKS, est éloquent.³⁰ Ce nom est souvent rendu en anglais par *self-help union*. Il fait référence au programme phare de l’Inde à travers la mise en place de *self-help groups* ou de *self affinity groups* d’une autre institution de microcrédit, Myrada, dans l’État du Karnataka. En telugu (la langue de l’Andhra Pradesh), *sangam* désigne une assemblée, une union, une rencontre alors que *swayam* fait référence à une auto-organisation et que *krishi* signifie en hindi l’agriculture. Le logo de SKS montre un groupe de cinq femmes assises en cercle, image de l’unité supposée du groupe. Observer le fonctionnement de cet établissement conduit à considérer l’emploi du terme *sangam* comme un détournement de l’idée gandhienne d’autonomie sous la forme d’une assemblée villageoise. Il était important pour SKS de se démarquer du terme *bank* qui, pour les populations, évoque surtout une institution venue de l’extérieur (de la ville, de l’étranger). Il est remarquable de ce point de vue que les institutions issues du mouvement coopératif et mutualiste connaissent, en général, des prêts surtout à caractère individuel, alors que les institutions à but lucratif comme SKS ou au Mexique *Compartamos* (autre institution de microcrédit cotée en bourse et dont le nom évoque le partage) s’appuient sur des groupes d’emprunteurs dits “solidaires”. Les petits groupes de base ne constituent pas pour ces établissements un moyen de promouvoir une participation, une autonomisation et une véritable solidarité des populations. Il s’agit avant tout de réduire les coûts de recouvrement et les impayés, donc les pertes éventuellement subies par le prêteur. En cela, les fondateurs de ces structures, qui sont des diplômés d’universités,³¹ appliquent une théorie économique à la mode, la théorie de l’agence, pour accroître à travers les institutions mises en place la probabilité que les prêts soient remboursés.³²

Toutefois, un rapprochement entre microcrédit³³ et monnaies complémentaires est intervenu, mais de façon encore limitée, il est vrai. Le Brésil en donne l’exemple le plus avancé (Meyer 2012) avec la banque Palmas née, en janvier 1998, d’une association créée vingt ans plus tôt par les habitants de la favela *Conjunto Palmeiras* de Fortaleza. Elle s’est développée, depuis 2007, dans près de quatre-vingt localités du pays grâce au soutien du secrétariat d’État à l’économie solidaire. En 2002, la *Social Trade Organisation* (STRO), une organisation néerlandaise³⁴ puis, à partir de 2005, la Banque centrale du Brésil, ont déposé des fonds dans une structure de microcrédit servant de gage pour l’émission de cette monnaie. Afin d’éviter de faire des prêts à la consommation en réels,³⁵ la monnaie

³⁰ Je remercie Cyril Fouillet (École supérieure de commerce d’Angers) pour le soutien apporté pour cette traduction. Voir Fouillet 2009.

³¹ Vikram Akula, le fondateur de SKS et son président jusqu’à son éviction en 2012, est diplômé des universités de Tufts et de Yale et docteur de l’université de Chicago (2004). Sa thèse porte sur l’impact de la microfinance. Il a travaillé chez McKinsey & Company comme consultant.

³² Cette théorie étudie notamment les conséquences d’une asymétrie d’information dans les relations entre un prêteur et un emprunteur et les moyens d’y faire face.

³³ A noter qu’il s’agit le plus souvent de prêts individuels et non de groupes solidaires.

³⁴ Celle-ci développe aussi le couplage entre une monnaie locale et microcrédit notamment au Salvador et en Uruguay. Au Nicaragua, son projet se limite à l’accès à un mode supplémentaire possible de paiement dans une boutique de la coopérative de microcrédit. Ce système semble en l’état surtout bénéficier aux (voire être connu des seuls) employés de la coopérative. Ses effets sont limités parce qu’il s’agit là de microcrédits à la consommation et qu’ils favorisent d’autant les fuites hors de l’économie locale.

³⁵ Une limite du projet se trouve dans le fait que les prêts pour des activités génératrices de revenus sont en monnaie nationale et non en *palmas*. Toutefois, ils peuvent rembourser leurs prêts en *palmas*.

brésilienne, et que les emprunteurs achètent des produits en-dehors de la localité, l'organisation émettrice des monnaies complémentaires dépose la somme correspondante dans une banque. Elle diffuse l'équivalent de ce dépôt en palmas, la monnaie locale. Celle-ci est ensuite prêtée et utilisée par les commerces et artisans locaux (250 en 2011), ce qui permet d'impulser une dynamique d'échanges au sein de la localité. Toutefois, si ceux payés en palmas les rapportent immédiatement à la banque émettrice pour les convertir en réals, l'effet de dynamisation des échanges locaux et donc les effets multiplicateurs sur la production de biens et services sont presque nuls. C'est la raison pour laquelle certaines institutions gérant des monnaies locales pratiquent une décote lors de leur retour aux guichets qui les diffusent. Avec le même objectif, certaines organisations exigent qu'un timbre (acquis auprès de l'organisation émettrice) soit périodiquement apposé sur la monnaie afin de lutter contre sa rétention (le détenteur a intérêt à la dépenser afin de ne pas avoir à subir ce coût).

Sans l'appui des pouvoirs publics et d'une volonté politique forte, la rencontre entre microcrédit et monnaies complémentaires ne peut actuellement qu'être au mieux limitée, au pire improbable. Cela tient beaucoup aux modalités actuelles dominantes de l'essor du microcrédit du fait de son articulation avec la finance internationale.

Grille de lecture inspirée par Karl Polanyi pour apprécier les degrés de développement localisé par la solidarité

La solidarité a été définie au début de l'article. Mais qu'entend-t-on par "développement localisé" ? Le type de projets qui le favorise s'enracine dans un territoire (Glemain 2011), pouvant être tout aussi bien une zone rurale, une zone d'activités industrielles anciennes ou une zone urbaine dans laquelle vivent des populations aux capacités individuelles et collectives d'agir réduites par leur marginalité, leur exclusion culturelle sociale ou économique. Ces approches sont nées :

- D'une part du constat de l'existence de zones enclavées et dont les anciennes activités se trouvaient en voie de disparition ou très menacées par une concurrence externe ou par substitution interne de produits ;
- D'autre part des politiques de décentralisation des actions publiques à des échelons locaux.

Formalisé surtout dans des régions et zones de pays dits "développés", ce type d'initiatives a ensuite été encouragé dans des pays dits "en développement", notamment avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou de la Commission européenne. Des organisations de la société civile sont alors en général les propagateurs locaux de ce genre d'interventions. Il s'agit de processus d'innovations dites "par projets". Elles fédèrent et, en réseau unique ou multiple, elles organisent les acteurs produisant des activités, non seulement économiquement immédiatement productives mais aussi sociales, environnementales et culturelles. On parle très souvent de "porteurs de projet". Celui-ci peut simplement prendre la forme de la création d'une entreprise individuelle, d'où la confusion souvent faite en particulier en Amérique latine entre économie "populaire", "solidaire" et "informelle" (Hillenkamp 2009 ; Hillenkamp et al. 2013). Il n'y a pas de coupure entre le "social", le "culturel", le "politique" et

l'«économique», qui étant articulés peuvent jouer le rôle de leviers de développement. La coopération s'établit avec les élus locaux et l'administration déconcentrée et décentralisée. L'objectif central est d'accroître, en les conciliant, ce qui s'apparente à un bien-être collectif, mais aussi familial et personnel. Il n'est donc pas apprécié selon le critère du revenu par tête ou l'indice de développement humain mais beaucoup plus par un indicateur de bonheur ou de renforcement des capacités personnelles et collectives.

Le lien avec des autorités publiques n'existe pas dans les tontines pensées comme pratiques informelles. Parfois, des clubs d'investissement en capital-risque sont localement encouragés sur la base d'une métaphore de tontine, mais leurs caractéristiques sont fort différentes.³⁶ De nombreuses opérations de mise en place de réseaux de microcrédit se sont développées avec l'objectif d'un développement social et humain appuyé par les autorités publiques, mais leur commercialisation et l'intervention de structures à finalité lucrative dans le secteur ont réduit l'importance de cet objectif, jusqu'à le voir disparaître. Pendant longtemps, le lien avec les pouvoirs publics était exceptionnel³⁷ pour les monnaies locales. Cependant, leurs nouvelles formes font généralement appel à ce type de partenariat à des niveaux surtout municipaux.

Ces approches, en termes de développement localisé, sont une application du principe de subsidiarité ascendante, puisque les acteurs de base prennent l'initiative ou sont incités à se regrouper pour proposer et agir. Toutefois, la question de la représentativité réelle des acteurs supposés incarner les intérêts locaux collectifs à moyen et à long terme se pose. Au-delà des discours, la frontière est parfois tenue avec les anciennes formes d'animation caractéristiques des actions publiques descendantes. Le problème de ce type d'actions est souvent lié à l'idée de participation, assimilée, à tort, avec celle de démocratie. Or, il est difficile de penser la démocratie représentative sans poser simultanément la question de la fiscalité, au sens où des représentants des différents groupes d'intérêts se mettent d'accord pour asseoir les prélèvements fiscaux d'une part et pour redistribuer cette richesse collectée d'autre part. Le principe de réciprocité fondement de la solidarité s'allie ici avec celui de prélèvement–redistribution qui caractérise des mécanismes de protection (Pairault et Servet 2012). Pourtant, les monnaies locales de façon générale et plus encore les tontines se situent en dehors du champ fiscal. On pourrait bien évidemment envisager que des ménages puissent régler des services communaux ou leurs impôts locaux en monnaies complémentaires, mais cela supposerait des changements réglementaires et légaux et donc de vaincre beaucoup de réticences exprimées par les autorités publiques et leurs représentants (en particulier leurs agents comptables).³⁸ Quant au microcrédit, les institutions bénéficient bien souvent d'exemptions fiscales (pour ce qui est du prélèvement sur leurs activités) et les soutiens, quand ils ont lieu, se font surtout selon une logique de protection, du haut vers la base. La recherche de performance des agents de crédit fait augmenter le nombre de dossiers traités alors que diminue leur disponibilité pour développer des dynamiques réellement participatives.

³⁶ Par exemple à travers BarCamp à Londres : cette startup anglaise a développé en 2009 un projet de système de tontine qui a été ouvert sur internet.

³⁷ Pour ce qui est des liens de Las Palmas au Brésil avec des institutions publiques voir Meyer 2012 (pages 34-35, 38-40). En France, dans une vingtaine de communes, est engagé un projet de monnaies locales (Nantes, Rouen ou le VIRE en Basse Normandie par exemple) et, dans une poignée d'entre elles, elles circulent déjà (d'abord l'abeille à Villeneuve-sur-Lot, en Lot et Garonne et à Toulouse le sol-violette, puis la mesure à Romans, la roue dans le Vaucluse, la bogue en sud Ardèche, l'eco à Annemasse en Haute-Savoie, l'heol à Brest, l'eusko au pays basque français ou la pêche à Montreuil). Ces projets locaux peuvent s'inspirer de l'expérience de la monnaie *chiemgauer* lancée en 2003 dans la région de Chiemgau en Bavière et acceptée par plus de 800 commerçants et artisans aujourd'hui.

³⁸ Cela est le cas en France, mais aussi par exemple dans le canton de Rédange au Luxembourg, où le beki circule depuis 2012.

Pour saisir la capacité de ces trois instruments financiers (tontines, monnaies complémentaires et microcrédit solidaire) à contribuer à un développement localisé solidaire, il peut être utile de se référer à quatre principes d'intégration économique qui s'inspirent des propositions de Karl Polanyi dans son ouvrage *La Grande Transformation* : ceux d'autosatisfaction, de redistribution et de réciprocité face à celui de concurrence (Servet 2007a et 2013a). Ces principes structurent les différentes modalités d'interdépendance ou d'interaction entre les activités de production, d'échange, de financement et de consommation. Ils ne sont pas de simples modalités de transferts des richesses créées et des droits de propriété (Hillenkamp et Laville 2013).

- Soit ceci réduirait la réciprocité (en tant que potentiel élément fondateur de pratiques solidaires de l'économie) à une forme particulière d'une catégorie générale contractuelle opposée à des mécanismes de prélèvements-redistribution et à ce que serait une catégorie dont on peut mettre en cause l'unité, l'échange marchand.
- Soit la réciprocité ne serait qu'un élément, en quelque sorte, révolu parce que les formes d'apparition des principes d'intégration seraient restituées selon un modèle évolutionniste ou néo-évolutionniste semblables à celui des modes de production chez Karl Marx. Cette lecture des principes d'intégration ne permettrait notamment pas de comprendre pourquoi l'économie solidaire ne peut pas être opposée aux échanges marchands,³⁹ qui se trouve être une autre différence à souligner avec les approches marxistes dominantes au vingtième siècle. La solidarité peut se réaliser à travers certaines formes d'échanges considérés comme "marchands", sans pour autant que la concurrence en reste ou en devienne le principe moteur.⁴⁰ Ces principes, plus complexes et fondamentaux qu'un mode de transfert, de circulation ou d'échange, peuvent et doivent être compris comme les modalités d'une interdépendance volontaire ou automatique entre les activités de production, d'échange, de financement et de consommation. La réciprocité peut alors être comprise comme l'idée du souci d'autrui, par le fait de se penser comme vivant volontairement en dépendance avec les autres, et non de façon subie et contrainte. Cette interdépendance par la réciprocité n'est pas automatique (comme dans les cas de la confrontation par la concurrence des offres et des demandes *via* des prix de marché)⁴¹ ou un mécanisme administré (comme dans les cas des prélèvements redistributions). Elle est une complémentarité consentie, discutée et organisée entre des éléments distincts et dépendants les uns des autres. Chacun se pense et agit comme élément d'un Tout. Pour se réaliser comme Tout, la société est fragmentée en parties complémentaires parce que non identiques. En cela, la réciprocité est dite fondée sur l'idée de symétrie. Elle se distingue du prélèvement-redistribution fondé lui sur celle de centralité. La démocratie représentative peut tempérer l'effet de domination du prélèvement-redistribution mais ne peut qu'exceptionnellement construire sur cette base une solidarité pleine et entière qui supposerait une démocratie directe au sein de communautés de très petites tailles. La pratique de collèges représentant chacun des intérêts en présence et au sein desquels le maximum de décisions sont prises par consensus illustre de nouvelles formes de gestion démocratique qui se mettent en place (c'est le cas notamment pour la monnaie complémentaire Sol-Violette de Toulouse dans le sud-ouest de la France).

Chacun de ces principes recèle une dimension utopique, dans le sens où il est un projet, un idéal fixé, un système de justification, une direction donnée au fonctionnement

³⁹ Contrairement à ce qu'affirme Fontaine 2008 par exemple dans sa critique de Karl Polanyi en conclusion de son ouvrage. A l'opposé Laville 2010, Servet 2010a.

⁴⁰ Ceci apparaît de façon évidente dans la critique par Polanyi des thèses de von Mises dans les années 1920 (traduction 2008).

⁴¹ Notons ici que la sociologie économique inspirée par Granovetter méconnaît généralement le concept polanyien de marché en confondant un principe général de fonctionnement (distingué ici des trois autres principes fondamentaux) et les institutions et pratiques dites "marchandes". Celles-ci ne sont pas soumises uniquement au principe de marché. Il est impossible de comprendre les échanges des fameux "ports de commerce" en les réduisant à un seul principe par exemple.

général de la société ou d'une institution particulière. Si l'échange ne fonctionne pas comme un affrontement entre les partenaires de la relation, il peut devenir, non pas un mécanisme supposé automatique, mais une interdépendance s'exprimant par le dépassement des intérêts particuliers grâce à la recherche d'intérêts communs. Les réseaux tissés par les marchés peuvent ainsi promouvoir également des relations de partage au sein desquelles la solidarité associée à la recherche d'une autosuffisance (à ne pas confondre avec une autarcie) peut devenir une logique motrice de ces transactions.

Cette clef peut permettre de distinguer des types différents de monnaies complémentaires, d'organisations de microcrédit solidaire et de tontines selon le poids que les principes de réciprocité et d'autosuffisance y occupent par rapport aux principes de prélèvement-redistribution et de concurrence. Ce n'est que si l'interdépendance est soumise à la réciprocité que leur degré de contribution au développement de pratiques solidaires de l'économie est élevé (Morvant-Roux et al. 2012). Sinon, du point de vue de celles-ci, il ne reste au mieux qu'une logique dominatrice de protection, au pire une logique de lucrativité. La solidarité affichée est en fait un moyen d'enrichissement pour ceux qui contrôlent la structure. Il serait non scientifique d'ignorer qu'existent aussi, au-delà de la présentation faite par leurs leaders, certaines formes de monnaies complémentaires, de microcrédit solidaire ou de tontines, motivées essentiellement par la lucrativité. Ceci est largement occulté. Toute organisation correspondant à l'une ou l'autre de ces formes d'organisation financière ne développe pas *ipso facto* de la solidarité.

Seule une analyse détaillée des modes de fonctionnement, des rapports de pouvoirs, des transferts de richesse comme de l'impact et des effets sur le revenu, du bien-être et du degré de liberté et de coopération des populations, permet de mesurer un degré plus ou moins élevé de contribution à une économie solidaire. Il a été démontré avec l'exemple du *trueque* argentin que certains clubs répondaient à des stratégies d'enrichissement par chaînes de conversion des produits (dont certains acquis dans le groupe sont revendus à l'extérieur) alors que la solidarité apparaît comme un moteur pour d'autres groupes (Saiag 2011). Par ailleurs, la logique dominant le fonctionnement d'une institution peut changer. Ainsi ASA, une organisation fondée au Bangladesh en 1978 sous l'influence de la théologie de la libération et de la lutte armée maoïste, s'est convertie en une des principales banques de microcrédit du pays (Fernando 2006; Rutherford 2009). D'autres défenseurs des droits de l'Homme ont promu des établissements dont la fonction principale est de faire des pauvres un marché pour des placements lucratifs...un peu à la manière de membres de mouvements luttant en Amérique latine pour une "révolution sociale et populaire" qui ont confondu les moyens et les fins et sont devenus principalement des trafiquants d'armes et de drogue terrorisant les populations amérindiennes (comme le *Sendero Luminoso* au Pérou). On doit aussi inscrire l'affichage de solidarité masquant la recherche de lucrativité dans le vaste mouvement ayant révélé, notamment à la suite des travaux de C. C. K. Prahalad (dans *Fortune at the Bottom of the Pyramid*, 2004) sur les potentialités du marché des pauvres, autant d'opportunités pour ceux-ci que pour les pourvoyeurs de biens et services (Guérin et Selim 2012).

Cette relecture discriminante à partir des principes d'intégration économique permet aussi d'interpréter les événements qui, en 2008-2009, ont manifesté l'hostilité de clients vis-à-vis d'institutions de microcrédit au Nicaragua, au Maroc, en Bosnie-Herzégovine, au

Pakistan ou dans les États indiens de Karnataka et d'Andhra Pradesh. Il est tentant d'imputer la montée des impayés, non à la crise économique et financière elle-même, mais principalement à une mauvaise gestion de ces institutions de microcrédit et à leur seule concurrence non coordonnée (Chen et al. 2010). Il est possible de donner à ces crises une interprétation dépassant celle d'une mauvaise gouvernance des structures et des contextes particuliers quasi exceptionnels. Ceci permet d'expliquer pourquoi les zones atteintes par ces mouvements de refus de rembourser les prêts au Nicaragua, en Andhra Pradesh ou au Pakistan ont connu des groupes de pression, politiques dans les deux premiers et supposé islamiste dans le troisième. Certes, les clients avaient fait les frais de l'incapacité des établissements de microcrédit à apprécier la situation financière précise des emprunteurs potentiels. Pourtant les clients empruntaient (non seulement auprès des structures de microfinance mais également dans de nombreux pays auprès de ceux que l'on désigne comme "usuriers"), parce que nombreux se trouvaient contraints de le faire pour vivre et pour faire face aux échéances de leurs précédents prêts. Trop fréquemment les responsables des établissements de microcrédit pensent que le fait que les clients empruntent des sommes de plus en plus importantes et de façon répétée traduit leur grande satisfaction face à l'offre microfinancière. Ils n'ont pas pensé que l'on pouvait se trouver face à une addiction croissante au crédit conduisant plus ou moins rapidement à une impossibilité de rembourser, notamment en cas de retournement de la conjoncture économique.⁴² Or, les intérêts versés sont l'occasion de transferts vers l'extérieur des communautés et donc d'un appauvrissement collectif si l'apport de crédits n'induit pas un effet multiplicateur des revenus locaux suffisant. A cela, s'ajoutent des effets de saturation de certains marchés du microcrédit, les promoteurs ayant commis l'erreur de croire que les populations souhaiteraient toujours s'endetter davantage dans une logique d'accumulation. Dans certaines communautés, le principe d'autosatisfaction domine (encore) l'organisation économique. A l'inverse, des déviations par rapport aux objectifs initiaux affichés par les établissements de microcrédit, des monnaies locales, où les dettes-créances sont réciproques dans un cercle rapproché, peuvent induire une dynamique rapide des échanges locaux et à travers des formes de solidarité.

Finance et monnaie sont ambivalentes. Dans certains contextes, un mécanisme peut soutenir solidarité, émancipation, enrichissement (dans tous les sens du terme) alors que dans d'autres il peut induire oppression, domination, exploitation et appauvrissement. Peer Smets et Erik Bähre (2004) illustrent bien la myopie de certains promoteurs du microcrédit, plus concernés par le succès apparent de leur programme qu'attentionnés aux supposés bénéficiaires. Lors d'une réunion d'un programme de microfinance, expliquent-ils, un des organisateurs avait fièrement affirmé que l'attachement des emprunteurs au programme était si fort qu'une femme, ayant emprunté pour élever des poulets, avait préféré ne pas manger toute une journée plutôt que de ne pas verser l'échéance due. Le responsable de la structure ne semblait pas voir qu'il n'était pas sain qu'une emprunteuse et ses enfants se privent de nourriture afin de satisfaire les obligations de sa dette et qu'elle soit terrorisée par les conséquences de ne pas remplir ses obligations financières envers sa communauté et ses créanciers.

⁴² Voir le site <http://www.microfinance-in-crisis.org/> du projet *Financial Inclusion in Crisis* animé par Isabelle Guérin (Institut de recherche pour le développement) et soutenu par la Banque européenne d'investissement. Il s'appuie sur des recherches de terrain en Inde, au Maroc, au Nicaragua, en République dominicaine et au Sénégal.

Les monnaies locales, pas plus que les tontines ou le microcrédit solidaire, n'échappent aux tensions nées de la coexistence conflictuelle de logiques d'autosatisfaction, de réciprocité et de redistribution face au poids de celle de la concurrence au sein d'une même structure. Cependant, des monnaies complémentaires ancrées dans un territoire, dont la promotion, à la fois par ses initiateurs et ses utilisateurs, se fait dans l'objectif de leur construction ou reconnaissance comme bien commun, paraissent détenir une capacité supérieure pour favoriser à ce niveau la solidarité.

Bibliography

- Aglietta, Michel et André Orléan, eds. 1998. *La monnaie souveraine*. Paris: Odile Jacob.
- Audran, Jérôme et Yannis Berthouzoz. 2009. "La microfinance, une opportunité d'investissement socialement responsable", *La revue de Proparco* n° 3 : 23-25, septembre 2009.
- Bähre, Erik. 2002. *Money and violence: Financial mutuals among the Xhosa in Cape Town, South Africa*, Thèse de doctorat. Amsterdam: Université d'Amsterdam.
- Balkenhol, Bernd, traduit et ed. 2009. *Microfinance et politique publique* Paris. Londres: Puf.
- Bateman, Milford. 2010. *Why doesn't microfinance work?* Londres/New York: Zed Books.
- Bayon, Denis. 1999. *Les SEL, systèmes d'échanges pour un vrai débat. Monnaies, lien social, travail, citoyenneté*. Levallois-Perret: Editions Yves Michel.
- Blanc, Jérôme. 2011. "Introduction". Document présenté au Colloque 30 années de monnaies sociales et complémentaires—et après ? Lyon: Ecole normale supérieure, 16-17 février.
- Blanc, Jérôme, ed. 2006. *Exclusion et liens financiers: Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*. Paris: Economica.
- Blanc, Jérôme et Marie Fare. 2012. "Chartes et comités d'agrément dans les dispositifs de monnaies citoyennes". Document de travail du groupe CIRIEC, Les innovations organisationnelles dans l'ESS: entre rationalisation et structuration ? Liège.
- Chen, Greg, Stephen Rasmussen et Xavier Reille. 2010. Growth and Vulnerabilities in Microfinance. *Focus Note*, CGAP n° 61, février 2010.
- Courbis, Bernard, Éric Froment et Jean-Michel Servet. 1991. "Enrichir l'économie politique de la monnaie par l'histoire". *Revue économique*: 315-338. Paris.
- . 1990. "A propos du concept de monnaie". *Cahier d'Economie politique* n° 18 : 5-29. Paris.
- Dacheux, Éric et Goujon Daniel. 2011. *Principes d'économie solidaire*. Paris: Ellipses.
- Demircuc-Kunt, Asli et Leora F. Klapper. 2012a. *Measuring Financial Inclusion, The Global Findex Database*. Policy Research Working Paper n° 6088. Washington: Banque mondiale.
- . 2012b. *Financial Inclusion in Africa: An Overview*. Policy Research Working Paper n° 6088. Washington: Banque mondiale.
- Dominicé, Roland, ed. 2012. *Microfinance Investments*. Genève: Symbiotics.
- Drelon, Stéphanie. 2009. *La red global de trueque de Buenos Aires: une analyse de la communauté des prosumidores*. Thèse de doctorat en sociologie. Paris: Sorbonne.
- Dupré, Denis et Jean-Michel Servet. 2014. "Les monnaies locales. Des anti bicoins", *Le Temps*, 26 février.
- Fare, Marie. 2012. *Monnaies sociales comme outil du développement soutenable*. Note du programme Initiative internationale pour repenser l'économie. Paris : Institut Veblen pour les réformes économiques http://www.socioeco.org/bdf/fr/corpus_document/fiche-document-872.html
- . 2011. *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable: des systèmes d'échange complémentaires aux monnaies subsidiaires*. Thèse d'économie. Lyon: Université Lumière Lyon 2.
- Fernando, Jude L., ed. 2006. *Microfinance. Perils and prospects*. Londres/New York : Routledge.
- Filali, Meknassi Saâd. 2004. *Microfinance : évaluation de l'expérience marocaine*. Mémoire d'Etudes Supérieures Approfondies en sciences économiques. Rabat: Université Mohammed V Agdal.
- Fino, Daniel et Fernand Vincent. 2007. "Financer le risque : un nouveau projet de coopération internationale" *Autrepart* n° 44: 47-62.
- Fontaine, Laurence. 2008. *Economie morale*. Paris: Gallimard.
- Forcella, David. 2012. *Payments for environmental services and microfinance: proyecto Cambio in Nicaragua*. Mémoire de master. Université Libre de Bruxelles/Cermi.
- Fouillet, Cyril. 2009. *La construction spatiale de la microfinance en Inde*. Thèse en économie et management. Université Libre de Bruxelles.
- Gazagne, Philippe. 2011. *Dettes et migrations: du Sri Lanka à Paris—Modalités d'entraide financière en contextes incertains*. Thèse de doctorat en Études du Développement. Genève: IHEID.
- Glémain, Pascal. 2011. *Les territoires des finances solidaires*. Paris: L'Harmattan.
- Gloukoviezoff, Georges. 2010. *L'exclusion bancaire des particuliers*. Paris: PUF.
- Gloukoviezoff, Georges et Nicolas Rebière. 2013. *Microcrédit contre pauvreté*. Ivry-sur-Seine: L'Atelier.
- Graeber, David. 2011. *Debt, The First Five Thousand Years*. Brooklyn/New York: Melville House.

- Guérin, Isabelle, Solène Morvant-Roux et Jean-Michel Servet. 2011. "Understanding the diversity and complexity of demand for microfinance services: lessons from informal finance". In *The Handbook of Microfinance*, édité par Labie M. Armendariz B. Singapour: World Scientific Publishing.
- Guérin, Isabelle et Monique Selim. 2012. *A quoi et comment dépenser son argent: Hommes et Femmes face aux mutations globales de la consommation en Afrique, Asie, Amérique latine et Europe*. Paris: L'Harmattan.
- Guichandut, Philippe. 2011. "Le développement de la microfinance en Europe: une réelle alternative aux banques capitalistes", In *L'autre finance. Existe-t-il des alternatives à la banque capitaliste ?*, édité par Daniel Bachet et Philippe Nazzalyi. Bellecombe-en-Bauges: Editions Croquant.
- Hart, Keith. 1987. "Informal Economy", In *The New Palgrave: A Dictionary of Economics*. Londres/New York: Palgrave Macmillan.
- Hart, Keith, Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani, eds. 2010. *The Human Economy*. Boston/Cambridge/Oxford, Polity Press.
- Hillenkamp, Isabelle. 2009. Formes d'intégration de l'économie dans les "démocraties de marché". *Une théorie substantive à partir de l'étude du mouvement d'économie solidaire dans la ville d'El Alto, Bolivie*. Thèse en études du développement. Genève: IHEID/Université de Genève.
- Hillenkamp, Isabelle. 2013. *L'économie solidaire en Bolivie entre marché et démocratie*. Paris, Karthala.
- Hillenkamp, Isabelle et Jean-Louis Laville, eds. 2013. *Socioéconomie et démocratie, L'actualité de Karl Polanyi*. Toulouse: Eres.
- Hillenkamp, Isabelle, Frederic Lapeyre et Andreia Lemaître, eds. 2013. *Securing Livelihoods: Informal Economy Practices and Institutions*. Oxford: Oxford University Press.
- Laacher, Smain. 2003. *Les SEL. Une utopie anticapitaliste en pratique*. Paris: La Dispute.
- Lasida, Elena. 2011. *Le goût de l'autre*. Paris: Albin Michel.
- Laville, Jean-Louis. 2010. *Politique de l'association*. Paris: Le Seuil.
- Laville, Jean-Louis et Antonio David Cattani, eds. 2006. *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris: Gallimard.
- Lelart, Michel, ed. 1990. *La Tontine. Pratiques informelles d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*. Paris: John Libbey.
- Luzzi, Mariana. 2005. *Réinventer le marché ? Les clubs de troc face à la crise en Argentine*. Paris: L'Harmattan.
- Meyer, Camille. 2012. *Les finances solidaires comme biens communs durables, étude de cas de la Banque communautaire de développement Palmas (Brésil)*. Université libre de Bruxelles.
<http://new.lucpire.eu/prix-vanthournout-2012/>
- Morvant-Roux, Solène, Jean-Michel Servet et Souleymane Soulama. 2012. "Microfinance et logiques solidaires en Afrique de l'Ouest". *Économies Sociétés*, série Développement, croissance et progrès, E, n° 46(2/2012) : 287–305. Les Presses de l'ISMEA.
- Nations Unies. 2006. *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*. New York: Département de l'information.
- Pairault, Thierry et Jean-Michel Servet. 2012. "Solidarité versus Protection". *Économies Sociétés*, série Développement, croissance et progrès, E, n° 46(2/2012) : 225–237. Les Presses de l'ISMEA.
- Polanyi, Karl. 2008. *Essais*. Traduit de l'anglais et édité sous la direction Michele Cangiani et Jérôme Maucourant. Paris: Le Seuil.
- . 1982. *La Grande Transformation*. Traduction de l'anglais du volume paru en 1944. Paris: Gallimard.
- Prades, Jacques. 2013. *L'utopie réaliste. Le renouveau de l'expérience coopérative*. Paris: L'Harmattan.
- Prahalad, Coimbatore Krishnao. 2004. *The Fortune at the Bottom of the Pyramid*. Harlow: Pearson Education–Wharton School Publishing.
- Quast, Bastiaan et Charles Wyplosz. 2014. "Virtual Currencies: Bitcoin Boom or Bust?" Site de l'IHEID, 13 février. http://graduateinstitute.ch/fr/home/relation-publiques/news-at-the-institute/news-archives.html/_/news/corporate/virtual-currencies-bitcoin-boom
- Rankin, Katharine N. 2001. "Governing development: neoliberalism, microcredit, and rational economic woman". *Economy and Society* 30 (1): 18–37.
- Rizzo, Pantaleo. 2003. *L'économie sociale et solidaire face aux expérimentations monétaires. Monnaies sociales et monnaies multilatérales*. Paris: L'Harmattan.
- Roodman, David. 2012. *Due Diligence. An impertinent inquiry into microfinance*. Washington: Brookings Institution Press/Centre for Global Development.
- Rutherford, Stuart. 2009. *The Pledge: ASA, Peasant Politics, and Microfinance in the Development of Bangladesh*. Delhi: Oxford University Press.
- Saiag, Hadrien. 2011. *Le trueque argentin au prisme de la dette: Une socioéconomie des pratiques monétaires et financières*. Thèse de doctorat en économie. Paris: Université Paris Dauphine.

- Servet, Jean-Michel. 2013a. "Le principe de réciprocité. Un concept polanyien pour comprendre et construire l'économie solidaire". In *Socioéconomie et démocratie: l'actualité de Karl Polanyi*, édité par Isabelle Hillenkamp et Jean-Louis Laville. Toulouse: Eres.
- . 2013b. "Le *Chicago Plan* revisité par les monnaies complémentaires, le microcrédit solidaire et les tontines". In *Dettes de qui, dettes de quoi? Une économie anthropologique de la dette*, édité par Hours Bernard et Pépita Ould-Ahmed. Paris: L'Harmattan.
- . 2013c. "Monnaie: Quand la dette occulte le partage". *Revue Française de Socio-Economie*, n° 12 (2 semestre) : 125–147.
- . 2012a. *Les monnaies du lien*. Lyon: PUL.
- . 2012b. "Genève dans l'empire de la liquidité". In *Développements récents en économie et finances internationales. Mélanges en l'honneur de René Sandretto*, édité par Abdelmalki Lahsen, Jean-Pierre Allegret et al. Paris: Armand Colin.
- . 2012c. "Un facteur externe de crise du microcrédit: La concentration des investissements étrangers dans un nombre restreint d'institutions de microfinance". *Techniques financières et développement* n° 106 (mars): 23–34.
- . 2011. "La microfinance, une finance au service du développement durable ?", *Cahiers français* n° 361(mars-avril): 23–26.
- . 2010a. *Le Grand Renversement: De la crise au renouveau solidaire*. Paris: Desclée de Brouwer.
- . 2010b. "Microcredit" In *The Human Economy*, édité par Keith Hart, Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani. Boston: Polity Press.
- . 2007a. "Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi. Une contribution à la définition de l'économie solidaire", revue *Tiers Monde* n° 190 : 255–273.
- . 2007b. "Les fonds de garantie, une pratique de solidarité et de mobilisation des ressources pour le développement". In *Annuaire suisse de politique de développement* n° 2(26) : 143–156. Genève.
- . 2006. *Banquiers aux pieds nus: La microfinance*. Paris: Odile Jacob.
- Servet, Jean-Michel, ed. 1999. *Une économie sans argent: Les systèmes d'échange local*. Paris: Le Seuil.
- . 1995. *Épargne et liens sociaux: Etudes comparées d'informalités financières*. Paris: Association d'économie financière.
- Smets, Peer et Erik Bâhre. 2004. "When coercion takes over: The limits of social capital in microfinance schemes". In *Livelihood and Microfinance. Anthropological and Sociological Perspectives on Savings and Debt*, édité par Lont Hotze et Otto Hospes. Delft: Eburon Academic Publishers.
- Swaton, Sophie. 2011. *Une entreprise peut-elle être sociale dans une économie de marché?* Charmey: Editions de l'Hèbe.
- Théret, Bruno, ed. 2007. *La monnaie dévoilée par ses crises*. Paris: Editions de l'EHESS.
- Zoetelief, Jochem. 2004. "Microfinance from below : exploring rural livelihoods in Tanzania". In *Livelihood and Microfinance, Anthropological and Sociological Perspectives on Savings and Debt*, édité par Lont Hotze et Otto Hospes. Delft: Eburon Academic Publishers.

Potentiel et limites de l'économie sociale et solidaire

Documents occasionnels

- OPSSE-5 **Monnaie Complémentaire versus Microcrédit Solidaire et Tontines: Contribution Comparée à un Développement Solidaire Local**
Jean-Michel Servet, March 2014
- OPSSE-4 **Estrategias de Supervivencia y Elaboración de Políticas Públicas: El Papel de la Economía Social y Solidaria en Latinoamérica y la Contribución de Brasil hacia la Construcción de Políticas Emancipadoras**
Leandro Pereira Morais, Marzo 2014
- OPSSE-3 **Toward an Epistemological Foundation for Social and Solidarity Economy**
Anup Dash, March 2014
- OPSSE-2 **Social and Solidarity Economy: Between Emancipation and Reproduction**, Joana S. Marques, March 2014
- OPSSE-1 **Understanding Social and Solidarity Economy in Emergent Communities: Lessons from Post Fast Track Land Reform Farms in Mazowe, Zimbabwe**
Manase Kudzai Chiweshe, March 2014

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) est un institut autonome au sein du système des Nations Unies qui se livre à des recherches pluridisciplinaires sur les dimensions sociales des questions actuelles de développement, et qui analyse les politiques menées sur ces sujets. Nous nous employons à faire en sorte que l'équité, l'intégration et la justice sociales soient au centre de la réflexion sur le développement, des politiques et de la pratique en la matière.

Pour obtenir une liste des publications de l'Institut. Veuillez prendre contact avec le Centre de référence:

UNRISD • Palais des Nations • 1211 Genève 10 • Suisse
Téléphone 41 (0)22 9173020 • Fax 41 (0)22 9170650
info@unrisd.org • www.unrisd.org